

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°25 du 7 juin 2013

PARTIE PERMANENTE
Direction générale de l'armement (DGA)

Texte n°9

INSTRUCTION N° 106727/DEF/DGA/DP/D
portant abrogation de textes.

Du 23 mai 2013

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ARMEMENT : *direction des plans, des programmes et du budget.*

INSTRUCTION N° 106727/DEF/DGA/DP/D portant abrogation de textes.

Du 23 mai 2013

NOR D E F A 1 3 5 0 7 8 9 J

Références :

- a) Décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3 ; BOC, p. 6245 ; BOEM 120-0.1.3).
- b) Décret n° 2009-1178 du 5 octobre 2009 (JO n° 231 du 6 octobre 2009, texte n° 19 ; signalé au BOC 42/2009 ; BOEM 105.2.1, 110.2) modifié.
- c) Décret n° 2009-1180 du 5 octobre 2009 (JO n° 231 du 6 octobre 2009 ; texte n° 21 ; signalé au BOC 43/2009 ; BOEM 110.4.1.1, 800.1.1) modifié.
- d) Arrêté du 2 décembre 2009 (JO n° 288 du 12 décembre 2009, texte n° 39 ; signalé au BOC 1/2010 ; BOEM 110.4.1.1, 800.2.9) modifié.

Textes abrogés :

- Instruction n° 56530/CN/CC du 19 octobre 1967 (BOC, 1979, p. 2429 ; BOEM 800.3).
- Instruction n° 56583/CN/CC du 19 octobre 1967 (BOC, 1979, p. 2429 ; BOEM 800.3).

Référence de publication : BOC N°25 du 7 juin 2013, texte 9.

Les textes ci-après sont abrogés :

- instruction n° 56530/CN/CC du 19 octobre 1967 relative au plan comptable de la direction technique des constructions navales ;
- instruction n° 56583/CN/CC du 19 octobre 1967 relative au plan comptable de la direction technique des constructions navales.

La présente instruction sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*L'ingénieur général de l'armement hors classe,
directeur des plans, des programmes et du budget,*

François COTÉ.